

**ROYAUME DU MAROC**  
**HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN**

-----

**Evolution du niveau de vie de la population à la lumière des  
résultats de l'Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des  
Ménages de 2022**

Juin 2024

## **Sommaire**

**I-Niveau et évolution des dépenses de consommation**

**II- Structure des dépenses de consommation**

**III- Structure du panier alimentaire**

**IV. Inégalités sociales et spatiales du niveau de vie des ménages**

**V. Dynamique de la pauvreté monétaire**

**1. Pauvreté extrême au seuil international**

**2. Pauvreté monétaire absolue au seuil national**

**3. Vulnérabilité à la pauvreté**

**4. Croissance-Inégalité-Pauvreté**

**5. Perspectives de réduction de la pauvreté**

**VI. Pauvreté multidimensionnelle**

**VII. Perception des ménages de leur niveau de vie**

L'Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des Ménages (ENNVVM) de 2022 s'inscrit dans le cadre des enquêtes structurelles menées par le Haut-Commissariat au Plan (HCP). Cette quatrième édition, succédant à celles réalisées en 1991, 1999 et 2007, a été menée à l'échelle nationale auprès d'un échantillon de 18 000 ménages, représentant les différentes couches socioéconomiques et les régions du Royaume. Afin de prendre en compte les variations saisonnières et les événements socioreligieux influant sur les comportements de consommation et les revenus des ménages, la collecte des données s'est étalée sur une période d'un an, du 15 mars 2022 au 14 mars 2023.

L'objectif de cette enquête d'envergure est d'appréhender les dynamiques socio-économiques sous le prisme de l'évolution du niveau et de la structure des dépenses de consommation et des revenus des ménages. Les résultats obtenus permettent d'analyser de manière détaillée l'évolution du niveau de vie, du modèle de consommation, ainsi que des phénomènes de pauvreté, de vulnérabilité et d'inégalités sociales aux niveaux national, urbain, rural et régional.

Ces résultats permettent également de mesurer le niveau d'accès des différentes catégories sociales aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, les conditions de logement, etc., et de mettre à jour les indicateurs de suivi des Objectifs de Développement Durable relatifs aux dimensions humaines et de prospérité, tout en élargissant leur couverture thématique.

Les structures de consommation issues de cette enquête serviront à établir la nouvelle année de base 2022 de la comptabilité nationale et à actualiser les pondérations du panier des biens et services de l'Indice des Prix à la Consommation<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup>La présente note propose un résumé analytique des récentes tendances en matière de dépenses de consommation des ménages. Quant aux principaux résultats se rapportant à la distribution sociale des revenus, ils seront prochainement publiés.

## I-Niveau et évolution des dépenses de consommation

*Le niveau de vie des marocains s'est globalement amélioré entre 2014 et 2022, marqué par une progression entre 2014 et 2019, suivie d'une décélération entre 2019 et 2022<sup>2</sup>*

Le niveau de vie moyen des ménages marocains, évalué à travers leurs dépenses de consommation, s'élève à 83 713 DH par an au niveau national, à 95 386 DH dans les villes et à 56 769 dans les zones rurales. Ce montant global des dépenses recouvre l'ensemble des biens et des services consommés par les ménages, qu'ils soient achetés, autoconsommés, ou reçus comme dons ou salaire en nature. Il inclut également le loyer estimé que paieraient les ménages propriétaires ou logés gratuitement s'ils étaient en situation de location.

A dépense égale, le niveau de vie des ménages diffère selon leurs tailles. A cet égard, la mesure et l'évolution du niveau de vie sont généralement approchées par la dépense annuelle moyenne par personne.

Exprimé en dirham courant, le niveau de vie moyen par personne est passé de 15 876 DH par an en 2014 à 20389 DH en 2019 et à 20 658 DH en 2022. Sur une base mensuelle, la dépense moyenne par personne a évolué de 1 323 DH en 2014 à 1 699 DH en 2019 et à 1 722 DH en 2022.

En milieu urbain, la dépense annuelle moyenne par personne (DAMP) est passée de 19 513 DH en 2014 à 24 497 DH en 2019, pour atteindre 24 898 DH en 2022. En revanche, en milieu rural, après avoir enregistré une augmentation de 10 425 DH en 2014 à 13 357 DH en 2019, la DAMP a connu une légère baisse à 13 010 DH en 2022.

---

<sup>2</sup> Il est à noter que la période de réalisation de cette enquête coïncide avec une conjoncture impactée par les répercussions socioéconomiques de la pandémie COVID-19, de l'inflation et des années de sécheresse récurrentes.

Près des deux tiers de la population (69,9%) à l'échelle nationale disposent d'un niveau de vie inférieur à la dépense annuelle moyenne par personne (DAMP). Cette proportion diffère entre les milieux urbain (59,5%) et rural (88,6%). Par ailleurs, la moitié de la population marocaine a un niveau de vie inférieur à 14 710 DH à l'échelle nationale. Cette valeur médiane atteint 17 765 DH en milieu urbain et 10 773 DH en milieu rural.

**Aux prix constants**, le niveau de vie s'est amélioré au rythme annuel de +1,1% entre 2014 et 2022. Cette amélioration modérée résulte d'une progression de 3,1% entre 2014 et 2019 et d'une régression de -3,1% entre 2019 et 2022, avec respectivement :

- en milieu urbain : une progression de +0,9% et de +2,7% et une régression de -3,0%.
- en milieu rural : une progression de +0,6% et de +3,1% et une régression de -4,4%.

La différenciation du niveau de vie selon les caractéristiques socioéconomiques permet de dégager les principaux enseignements suivants :

- Les chefs de ménage ayant un niveau scolaire supérieur, avec un niveau de vie de 50 961 DH par personne et par an, dépensent en moyenne 3,4 fois plus que ceux dirigés par un chef sans niveau scolaire (14 808 DH).
- Les ménages dont le chef relevant du groupe « Responsables hiérarchiques, directeurs, cadres de direction et de professions libérales » réalisent la DAMP la plus élevée (53833 DH soit 2,6 fois la moyenne nationale), tandis que ceux dont le chef est « Exploitants et ouvriers agricoles » réalisent le niveau le plus faible (13 298 DH).
- Les ménages dont le chef appartient à la catégorie des « employeurs » réalisent une DAMP (39 793 DH) 2,6 fois plus que ceux dirigés par les indépendants (15 378 DH) et 2 fois plus que ceux dirigés par les salariés (19 972 DH).
- Les ménages dirigés par des femmes affichent un niveau de vie (23 707 DH par personne et par an) légèrement supérieur de 1,2 fois à celui des ménages dirigés par des hommes (20 121 DH).

**Tableau 1 : Niveau et évolution du niveau de vie de la population entre 2014 et 2022**

		Urbain			Rural			Ensemble		
		2014	2019	2022	2014	2019	2022	2014	2019	2022
<b>Dépense moyenne par personne</b>  (en DH courant)	Annuelle	19 513	24 497	24 898	10 425	13 357	13 010	15 876	20 389	20 658
	Mensuelle	1 626	2 041	2 075	869	1 113	1 084	1 323	1 699	1 722
<b>Accroissement annuel moyen entre 2014 et 2019</b>		3,9%			4,2%			4,3%		
<b>Accroissement annuel moyen <u>en termes réels</u> entre 2014 et 2019</b>		2,7%			3,1%			3,1%		
<b>Accroissement annuel moyen entre 2019 et 2022</b>		0,6%			-0,9%			0,5%		
<b>Accroissement annuel moyen <u>en termes réels</u> entre 2019 et 2022</b>		-3,0%			-4,4%			-3,1%		
<b>Accroissement annuel moyen entre 2014 et 2022</b>		2,8%			2,6%			3,1%		
<b>Accroissement annuel moyen <u>en termes réels</u> entre 2014 et 2022</b>		0,9%			0,6%			1,1%		

Source : HCP, Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages (ENCDM) 2014, Enquête Nationale sur les Sources du Revenu des Ménages (ENSRM) 2019 et Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des Ménages (ENNVVM) 2022

## II- Structure des dépenses de consommation

*Les dépenses d'équipements ménagers et de culture et loisirs ont connu une notable régression entre 2014 et 2022*

L'évolution de la dépense des biens et services consommés met en relief d'importants changements traduisant les tendances du mode de vie et du modèle de consommation des ménages. A cet égard, les groupes de dépenses ayant enregistré une progression entre 2014<sup>3</sup> et 2022 sont les suivants :

- « Hygiène », dont la DAMP a pratiquement doublé sur cette période, passant de 483 DH à 814 DH, soit un accroissement annuel moyen, **en termes réels**, de +6,2%.
- « Communication (Internet, équipements et services téléphoniques...)», avec un accroissement annuel des dépenses associées de +5%, passant de 353 DH à 541DH.
- « Habitation et énergie », avec un accroissement de +2,9%, passant de 4 083 DH à 5252 DH.
- « Soins de santé » », avec un accroissement de +2,5%, passant de 986 DH à 1 224DH.
- « Alimentation », avec un accroissement de +1,1%, passant de 7 190 DH à 7 887 DH.

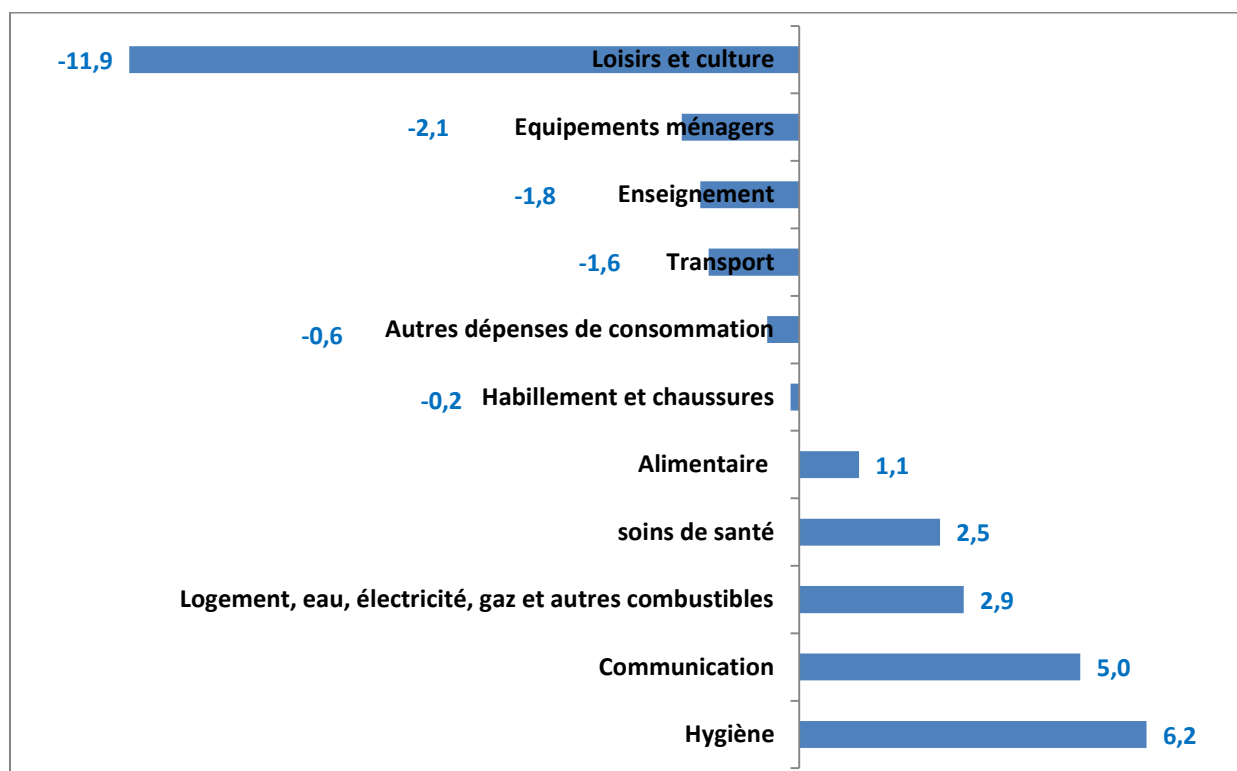
En revanche, les groupes de dépenses ayant connu une régression sont les suivants :

- « Loisirs et culture », avec une baisse annuelle moyenne des dépenses associées, en termes réels, de -11,9%, passant de 329 DH à 109 DH.
- « Equipements ménagers», avec une baisse de -2,1%, passant de 568 DH à 473 DH.
- « Enseignement », avec une baisse de -1,8%, passant de 745 DH à 638 DH.
- « Transport», avec une baisse de -1,6%, passant de 1 379 DH à 1197 DH.
- « Habillement » avec une baisse de -0,2% passant de 590 DH à 582 DH.

---

<sup>3</sup> Les dépenses relatives à l'année 2014 sont exprimées aux prix de 2022.

**Graphique 1 : Accroissement annuel moyen des dépenses, en termes réels, entre 2014 et 2022, par groupes de produits et services consommés (en %)**



Source : HCP, ENNVN 2022

### *Inflexion à la hausse du poids des dépenses alimentaires dans le budget total des ménages notamment parmi les plus aisés*

Concernant la structure budgétaire des dépenses des ménages, la part des dépenses allouées à l'alimentation a connu une légère inflexion à la hausse, passant de 37% en 2014 à 38,2% en 2022, en contraste avec la tendance à la baisse observée depuis des décennies. En dépit de cette hausse, le poids des dépenses alimentaires demeure en deçà de celui enregistré en 2007 (40,6%).

Cette inflexion est observée dans les deux milieux de résidence : en milieu urbain, la part des dépenses alimentaires était de 36,8% en 2007, puis a baissé à 33,3% en 2014, pour ensuite atteindre 35,2% en 2022. Ces indicateurs sont respectivement de 49,4%, 47,3% et 48,6 % en milieu rural.



Plus le niveau de vie s'améliore, plus la part du budget alloué à l'alimentaire diminue, passant de 50% pour les 10% de la population les moins aisés à 30% pour les 10% les plus aisés en 2022, contre 50% et 26% respectivement en 2014.

Par rapport aux **dépenses non alimentaires**, les groupes de dépenses ayant enregistré **une augmentation** de leur part dans le budget des ménages entre 2014 et 2022 sont les suivants:

- « Habitation et énergie » : la part des dépenses a augmenté de 23% à 25,4%
- « Hygiène » : de 2,7% à 3,9%
- « Communication » : de 2,2% à 2,6%

D'autre part, les groupes de dépenses ayant enregistré une diminution de leur part dans le budget des ménages sur cette période sont :

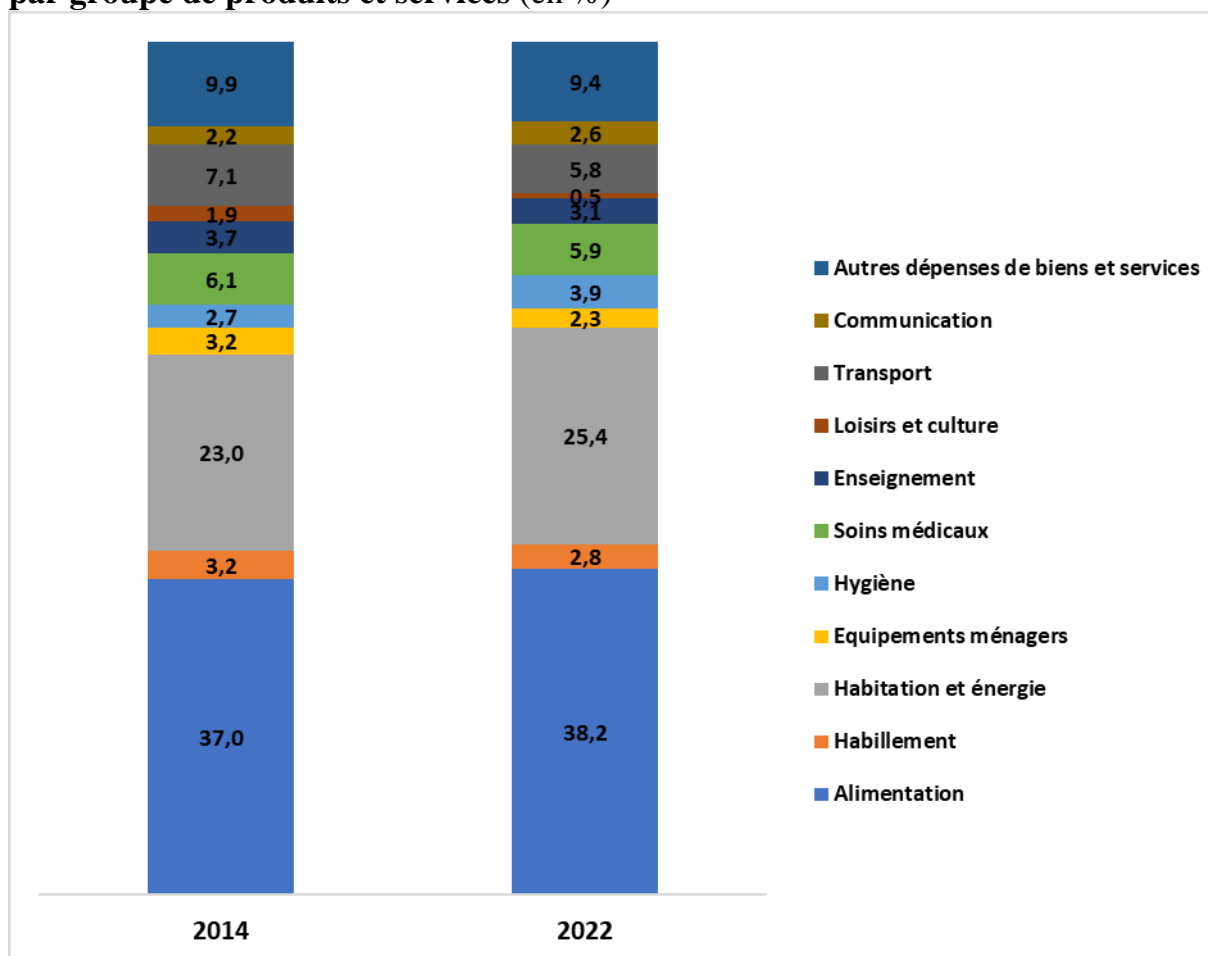
- « Loisirs et culture » : la part des dépenses est passée de 1,9% à 0,5%
- « Equipements ménagers » : de 3,2% à 2,3%
- « Transport » : de 7,1% à 5,8%
- « Soins médicaux » : de 6,1% à 5,9%

La déclinaison de ces évolutions par milieu de résidence montre que les tendances observées sont quasi-similaires tant pour le milieu urbain que pour le milieu rural.

D'autre part, la structure des dépenses de consommation non alimentaire présente des écarts marqués selon le niveau de vie de la population. Les 20 % les plus aisés consacrent 8,3% de leur budget au transport, contre 2,2% pour les 20 % les moins aisés, 6,3% contre 4% aux soins de santé, 3,7% contre 2,6% à l'enseignement. En revanche, les moins aisés dépensent 26,7% de leur budget pour couvrir leurs besoins en « Habitation et énergie », contre 24,4% pour les plus aisés.

Par ailleurs, la masse totale des dépenses de transport réalisées par la catégorie sociale la plus aisée est de 26,6 fois supérieure à celle de la catégorie sociale la moins aisée. Cet écart est de 11 fois pour les dépenses allouées aux « soins de santé », de 10 fois pour les dépenses consacrées à l'«enseignement» et de 39 fois pour les dépenses de « loisirs et culture ».

**Graphique 2 : Evolution de la structurées dépenses des ménages entre 2014-2022 par groupe de produits et services (en %)**



Source : HCP, ENCDM 2014 et ENNVN 2022

### III- Structure du panier alimentaire

*Panier alimentaire marqué par une prépondérance des produits de base pour les moins aisés et des « repas pris à l'extérieur » pour les plus aisés*

Entre 2014 et 2022, l'évolution de la structure des dépenses de consommation alimentaire montre :

- Une quasi-stagnation des parts budgétaires allouées aux « Volailles » (6,8%), « Poissons » (3,8%) et « Sucres et produits sucrés » (3,4%).
- Une diminution de celle dédiée aux « céréales et produits céréaliers » (de 16% à 12,5%), « viandes rouges » (de 16,7% à 13,5%), « corps gras » (de 10,3% à 8,3%) et aux « produits laitiers » (de 6,6% à 5,5%)
- Une hausse du poids des « légumes frais » (de 8,0% à 10,2%) et des « œufs » (de 1,8% à 2,6%).

**Tableau 2 : Evolution de la structure de la dépense alimentaire entre 2001 et 2014 selon le milieu de résidence et la nature des produits alimentaires(en %)**

	Urbain			Rural			Ensemble		
	2001	2014	2022	2001	2014	2022	2001	2014	2022
<b>Céréales et produits céréaliers</b>	18,6	16,0	12,4	23,7	16,0	12,8	20,4	16,0	12,5
<b>Produits laitiers</b>	7,5	7,7	6,0	3,4	4,5	4,4	6,1	6,6	5,5
<b>Œufs</b>	1,8	1,9	2,6	1,2	1,7	2,7	1,6	1,8	2,6
<b>Corps gras</b>	7,6	9,7	7,6	10,4	12,3	10,1	8,6	10,6	8,3
<b>Viandes rouges</b>	18,0	16,9	13,3	16,7	16,2	13,7	17,5	16,7	13,5
<b>Volailles</b>	5,4	6,5	6,5	4,7	7,3	7,5	5,2	6,8	6,8
<b>Poissons</b>	3,1	4,4	4,3	1,8	2,8	2,7	2,7	3,8	3,8
<b>Légumes frais</b>	9,6	7,4	9,5	10,4	9,4	12,1	9,8	8,0	10,2
<b>Légumineuses sèches</b>	3,7	3,7	3,4	3,6	4,2	4,1	3,7	3,9	3,6
<b>Fruits</b>	6,5	7,4	7,5	5,0	7,0	7,7	6,0	7,3	7,5
<b>Sucre et produits sucrés</b>	3,8	3,1	3,2	5,6	4,2	3,8	4,4	3,4	3,4
<b>Autres dépenses alimentaires</b>	9,1	7,7	9,0	9,7	9,9	10,4	9,4	8,5	9,4
<b>Repas et boissons pris à l'extérieur</b>	5,2	7,5	14,8	3,7	4,7	7,9	4,7	6,5	12,8
<b>Total des dépenses alimentaires</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : HCP, ENCDM 2001, ENCDM 2014 et ENNVM 2022

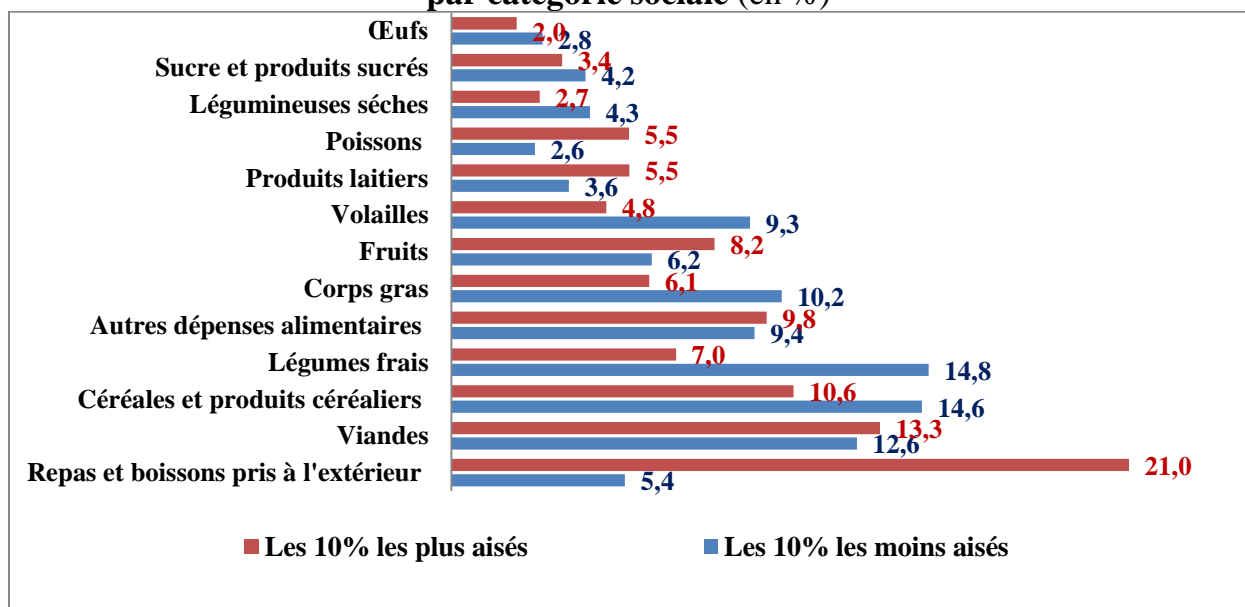
La structure du panier alimentaire est nettement différenciée selon le niveau de vie. Les 10% des ménages les moins aisés consacrent une part moins importante de leur budget alimentaire aux « produits laitiers », soit 3,6 %, contre 5,5 % pour les 10% des ménages les plus aisés, aux « poissons » (2,6 %, contre 5,5 %), aux « fruits » (6,2 %, contre 8,2 %) et aux « viandes rouges » (12,6 %, contre 13,3 %).

En revanche, les moins aisés allouent une part plus importante aux « céréales et produits céréaliers » soit 14,6 %, contre 10,6 % pour les plus aisés, aux « légumes frais » (14,8 %, contre 7%), aux « corps gras » (10,2 %, contre 6,1 %), aux « volailles » (9,3% contre 4,8%), aux « légumineuses » (4,3 %, contre 2,7 %), et aux « sucre et produits sucrés » (4,2 %, contre 3,4 %).

D'un autre côté, le poids des « Aliments et boissons pris à l'extérieur » dans le panier alimentaire tend à doubler entre 2014 et 2022, passant de 6,5% à 12,8%. Ce changement caractérise les deux milieux de résidence : ce poids s'est accrue 7,5% à 14,8% en milieu urbain et de 4,7% à 7,9 % en milieu rural.

Par catégorie sociale, les 10% des ménages les plus aisés consacrent 21% de leur budget alimentaire aux « Aliments et boissons pris à l'extérieur » en 2022, contre 5,4% pour les 10 % les moins aisés.

**Graphique 3 : Structure des dépenses alimentaires en 2022 par type de produit et par catégorie sociale (en %)**



Source : HCP, ENNVN 2022

## IV. Inégalités sociales et spatiales du niveau de vie des ménages

*Les contrecoûts majeurs de la pandémie COVID-19, de l'inflation et des années récurrentes de sécheresse sur le bien-être socioéconomique des ménages ont amplifié les disparités sociales et territoriales.*

De 2014 à 2019, le niveau de vie par personne, aux prix constants, a enregistré une amélioration notable pour toutes les catégories sociales. En revanche, entre 2019 et 2022, une détérioration substantielle s'est produite, avec un impact particulièrement prononcé sur les moins aisés. Ainsi :

- Le niveau de vie **des 20% les plus aisés** a **annuellement** progressé de +2,8% entre 2014 et 2019, tandis qu'il a régressé de -1,7% entre 2019 et 2022, avec respectivement :
  - en milieu urbain : une progression de +2,4% et une régression de -1,6%
  - en milieu rural : une progression de +2,5% et une régression de -3,4%.
- Pour **les 20% les moins aisés**, le niveau de vie a enregistré une progression de +3,9% entre 2014 et 2019, mais il a subi une régression de -4,6% entre 2019 et 2022, avec respectivement :
  - en milieu urbain : une progression de +3,1% et une régression de -4,5%
  - en milieu rural : une progression de +4% et une régression de -4,7%
- Celui de **la catégorie sociale intermédiaire**, il a progressé de +3,3% entre 2014 et 2019 et a régressé de -4,3 % entre 2019 et 2022, avec respectivement :
  - en milieu urbain : une progression de +3% et une régression de -4,2%
  - En milieu rural : une progression de +3,3% et une régression de -5,3%

### *Accentuation des inégalités verticales du niveau de vie*

Dans ces conditions, l'évolution de la concentration des dépenses entre 2014 et 2022 montre que la distribution verticale du niveau de vie est devenue plus inégalitaire :

- La moitié la plus aisée de la population, représentant 50% de la population appartenant au haut de l'échelle sociale, effectue 76,1% de la masse totale des dépenses, contre 75,1% en 2019 et 75,8% en 2014. En revanche, la moitié la moins aisée ne dispose que de 23,9% (24,9% en 2019 et 24,2% en 2014).
- À l'échelle nationale, le niveau de vie moyen par personne s'élève à 49 634 DH par an pour les 20% les plus aisés, tandis qu'il atteint 6 943 DH pour les 20% les moins aisés, soit un écart relatif<sup>4</sup> de 7,1 fois. Cet écart n'a été que de 6,2 fois en 2019 et de 7 fois en 2014.
- Les dépenses des 20% les plus aisés représentent 48,1% de la consommation totale des ménages en 2022. Cette part s'établit à 46,2% en 2019 et à 47,0% en 2014. En contraste, la part afférente aux 20% les moins aisés s'élève à 6,7% en 2022 (7% en 2019 et 6,7% en 2014).
- En milieu urbain, avec une dépense annuelle moyenne par personne de 59 473DH, les 20% les plus aisés réalisent 47,8% des dépenses des ménages en 2022, alors que les 20% les moins aisés, avec une dépense de 8 599 DH, en disposent de 6,9%, soit un écart relatif de 6,9 fois, contre 6,3 fois en 2019 et 6,6 fois en 2014.
- En milieu rural, le niveau de vie moyen s'établit à 26 047 DH par personne et par an pour les plus aisés, représentant 4,7 fois celui des moins aisés (5 576 DH). Cet écart était de 4,5 fois en 2019 et de 4,9 fois en 2014. En termes de répartition, la part des plus aisés dans la masse totale des dépenses des ménages atteint 40%, tandis que celle des moins aisés se situe à 8,6%.

Cette concentration du niveau de vie devient plus accentuée entre les 10% de la population les moins aisés et les 10% les plus aisés :

---

<sup>4</sup>Cet écart est mesuré par le rapport inter-quintile, qui représente le rapport entre la masse totale des dépenses des 20% les plus aisés et celle des 20% les moins aisés.

- Le niveau de vie moyen par personne s'élève à 68 124 DH par an pour les 10% les plus aisés (81 283 DH en milieu urbain et 33 206 en milieu rural), tandis que celui des 10% les moins aisés est de 5 696DH (7 183 DH en milieu urbain et 4 672 DH en milieu rural). Au total, les plus aisés concentrent 33% des dépenses totales de consommation des ménages (32,6% en milieu urbain et 25,5% en milieu rural), contre 2,8% pour les moins aisées (2,9% en milieu urbain et 3,6% en milieu rural).
- L'évolution de l'écart relatif<sup>5</sup> du niveau de vie entre ces deux catégories sociales corrobore l'accentuation des inégalités dans la répartition sociale des dépenses. Il est passé de 11,8 fois en 2014 à 10,8 fois en 2019, puis à 12 fois en 2022. Cet écart est passé respectivement de 10,8 fois à 10,3 fois, pour atteindre 11,3 fois en milieu urbain, et de 7,4 fois à 6,8 fois, puis à 7,1 fois en milieu rural.

### *Une recrudescence des inégalités du niveau de vie résultant d'une accentuation de la concentration des dépenses alimentaires*

Dans ce contexte d'accentuation des disparités sociales, les inégalités du niveau de vie entre les ménages, évaluées par l'indice de Gini, se sont accrues. Après avoir enregistré une diminution de 39,5% en 2014 à 38,5% en 2019, elles ont augmenté pour atteindre 40,5% en 2022. Cette tendance à la hausse des inégalités est plus prononcée en milieu urbain, passant respectivement de 38,8% à 37,9%, puis à 40%, qu'en milieu rural où elles ont respectivement évolué de 31,7% à 30,2%, pour atteindre 31,1%.

Examinées par type de dépenses, les inégalités sociales liées aux dépenses alimentaires ont connu une détérioration plus prononcée que celles associées aux dépenses totales des ménages. Après avoir enregistré une baisse significative de 27,8% en 2014 à 24,2% en 2019, l'indice de concentration des dépenses alimentaires a augmenté pour atteindre 31,7% en 2022. Cette tendance est plus particulièrement accentuée en milieu urbain, avec un indice de concentration respectivement de 27,5%, 23,3% et 32,9%, qu'en milieu rural où l'indice de concentration s'établit respectivement à 26,9%, 23,8%, et 27,3%.

Cependant, les inégalités des dépenses non alimentaires ont enregistré une légère diminution, avec un indice de concentration de 46,4% en 2014, 46,7% en 2019 et 45,9%

---

<sup>5</sup>Cet écart est mesuré par le rapport inter-décile, qui représente le rapport entre la masse totale des dépenses des 10% les plus aisés et celle des 10% les moins aisés.

en 2022. Par milieu de résidence, cet indice est respectivement de 44,5%, 45,2% et 43,9% en milieu urbain, et de 36%, 35,9% et 34,8% en milieu rural.

Dans ces conditions, la contribution des inégalités des dépenses alimentaires à l'inégalité totale du niveau de vie s'est amplifiée, passant de 26% en 2014 à 30% en 2022 à l'échelle nationale.

### *Les disparités spatiales se sont également accentuées*

Par ailleurs, les disparités entre les milieux urbain et rural, mesurées par le rapport entre le niveau de vie moyen des citadins et celui des ruraux, se sont creusées, passant de 1,9 fois en 2014 à 1,8 fois en 2019, pour ensuite atteindre 1,9 fois en 2022.

Les disparités constatées, **en faveur des citadins**, concernent particulièrement les dépenses relatives aux groupes des biens et services suivants :

- « Culture et loisirs », avec un écart de 4,8 fois ;
- « Enseignement », avec un écart de 4,5 fois ;
- « Habitation et énergie », avec un écart de 2,6 fois ;
- « Communication », avec un écart de 2,5 fois.

**Au niveau régional**, le niveau de vie par personne est nettement supérieur à la moyenne nationale dans cinq régions:

- Dakhla-Oued Ed-Dahab : 34 691 DH
- Casablanca-Settat : 25 742 DH
- Rabat-Salé-Kénitra : 24 335 DH
- Laâyoune-Sakia El Hamra : 22 686DH
- Tanger-Tétouan-EL Hoceima : 21 759 DH.

En outre, cinq régions concentrent près de trois quart de la dépense totale des ménages (74%). Il s'agit de "Casablanca-Settat" (25,8%), "Rabat-Salé-Kenitra" (15,9%), "Marrakech-Safi" (11,6%), "Tanger-Tétouan-Al Hoceima" (11,2%) et "Fès-Meknès" (9,5%). Ces mêmes régions participaient pour 73,4% à la dépense totale des ménages en 2001 et pour 74% en 2014.



Les disparités entre les milieux urbain et rurale sont nettement creusées dans les régions de "Casablanca-Settat", passant de 1,9 fois en 2014 à 2,1 fois en 2022, "Guelmim-Oued-Noun", de 1,4 à 1,6 fois, et "Béni Mellal-Khénifra", de 1,5 à 1,7 fois.

En revanche, les disparités spatiales se sont réduites dans la région "Fès-Meknès", passant de 1,9 fois en 2014 à 1,75 fois en 2022, et quasiment éradiquées dans la région "Lâayoune-Sakia El Hamra", de 1,4 à 1 fois.

## V. Dynamique de la pauvreté monétaire

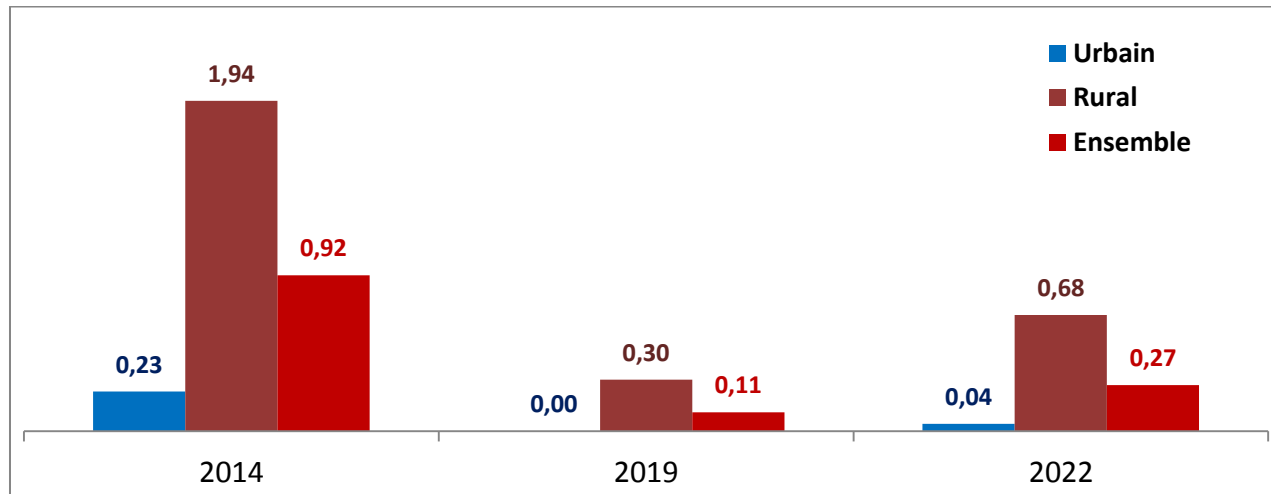
### 1. Pauvreté extrême au seuil international

#### *Une quasi-éradication de la pauvreté extrême*

La pauvreté extrême est établie sur la base d'un seuil international, permettant d'évaluer l'évolution de cette forme de pauvreté à l'échelle mondiale à l'aune des progrès accomplis pour atteindre les objectifs fixés par les Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres organismes de développement. Le seuil international de pauvreté<sup>6</sup> est passé de 1 dollar par personne et par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA<sup>7</sup>) en 1981 à 1,9 dollar en 2015<sup>8</sup>.

Mesurée au seuil international de 1,9 dollar américain par personne et par jour, la pauvreté extrême au Maroc a été pratiquement éradiquée. En effet, moins de 0,3% de la population marocaine vit au-dessous de ce seuil en 2022, 0,04% en milieu urbain et 0,68% en milieu rural.

**Graphique 4 : Evolution du taux d'extrême pauvreté (en %)**



Source : HCP, ENCDM 2014, ENSR 2019 et ENNVN 2022.

<sup>6</sup>Ce seuil, calculé à partir des seuils de pauvreté des 15 pays les plus pauvres de la planète, correspond au minimum de ressources pour qu'une personne arrive à satisfaire ses besoins basiques en termes de nourriture, d'habillement et de logement.

<sup>7</sup>Selon la Banque Mondiale, le dollar PPA-2011 est estimé à 4,19314 DH.

<sup>8</sup>La fixation du seuil de pauvreté à moins de 2 dollars US par jour et par personne (en PPA) a pour objectif de cibler l'aide sociale en premier lieu sur les plus pauvres et de sorte à mieux évaluer les progrès réalisés dans les différents pays. Une personne dont les dépenses de consommation journalières sont inférieures à 1.9 dollars est considérée comme étant extrêmement pauvre.

En dépit de son inflexion à la hausse entre 2019 et 2022, l'extrême pauvreté s'est réduite de 0,7 point de pourcentage entre 2014 et 2022 à l'échelle nationale, de 1,3 point en milieu rural et de 0,2 point en milieu urbain. Ces indices montrent clairement que le Royaume a atteint la première cible<sup>9</sup> relative au premier objectif de développement durable « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ».

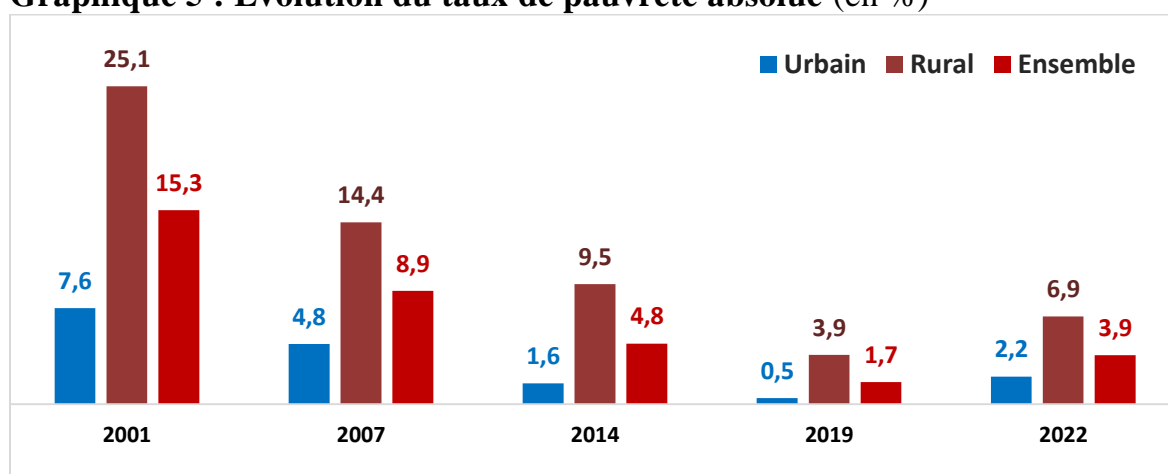
## 2. Pauvreté monétaire absolue au seuil national

### *L'accentuation des inégalités sociales et spatiales s'est traduite par une nette augmentation de la pauvreté absolue et de la vulnérabilité*

L'expression de la pauvreté monétaire absolue sous-entend la non satisfaction ou juste la satisfaction d'un minimum vital en termes de besoins essentiels, jugés indispensables à la stricte reproduction de l'individu. Cette définition considère comme pauvres les personnes qui n'ont pas les ressources nécessaires pour subvenir à leurs besoins primaires, alimentaires et non alimentaires.

Au niveau national, l'incidence de la pauvreté absolue, après avoir enregistré une baisse importante de 4,8% en 2014 à 1,7% en 2019, a atteint 3,9% en 2022. Par milieu de résidence, elle a respectivement baissé de 1,6% à 0,5% en milieu urbain, pour ensuite augmenter à 2,2%. En milieu rural, elle est passée respectivement de 9,5% à 3,9%, pour atteindre 6,9%.

**Graphique 5 : Evolution du taux de pauvreté absolue (en %)**



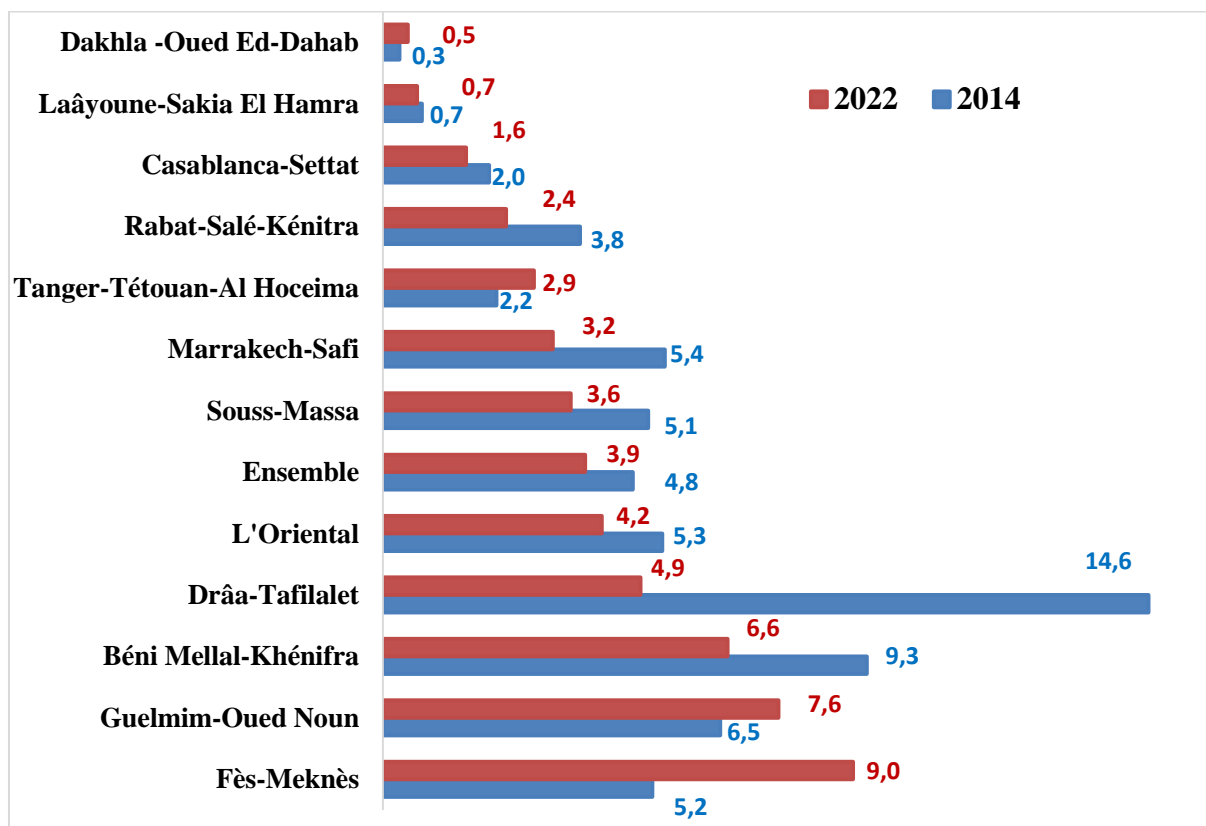
Source : HCP, ENCDM 2001 et 2014, ENNVN 2007 et 2022 et ENSR 2019

<sup>9</sup> La première cible de l'Objectif de Développement Durable (ODD) numéro 1 consiste à éliminer l'extrême pauvreté d'ici à 2030, définie comme les personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par personne et par jour. Actuellement, ce seuil s'élève à 1,9 dollar US en PPA.

Au total, l'effectif de la population pauvre au niveau national est passé de 623 milles en 2019 à 1,42 millions en 2022, enregistrant ainsi une hausse annuelle moyenne de 33,7% sur cette période. L'effectif des pauvres, avec un accroissement annuel de 72,5%, a fortement augmenté dans les villes, passant de 109 milles en 2019 à 512 milles en 2022. En milieu rural, le volume de la pauvreté absolue est passé de 513 milles en 2019 à 906 milles en 2022, soit une hausse annuelle moyenne de 22,2%. Ainsi, la part des pauvres résidant en milieu rural dans la pauvreté totale a diminué de 82,5% en 2019 à 63,4% en 2022.

Au niveau régional, huit des douze régions ont connu une baisse de l'incidence de la pauvreté monétaire entre 2014 et 2022. En termes de réduction absolue, la région de « Drâa-Tafilalet », la plus pauvre en 2014, a enregistré la plus grande baisse du taux de pauvreté sur cette période, passant de 14,6% à 4,9%, suivie par « Béni Mellal-Khénifra », de 9,3% à 6,6%, et « Marrakech-Safi », de 5,4% à 3,2%.

**Graphique 6 : Evolution de l'incidence de la pauvreté absolue par région(en %)**



Source : HCP, ENCDM 2014 et ENNVN 2007

En 2022, le classement des régions selon l'incidence de la pauvreté absolue montre que cinq régions présentent un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale (3,9%). En tête de liste se trouve la région de « Fès-Meknès », avec un taux de 9%, suivie par les régions de « Guelmim-Oued Noun » (7,6%), « Béni Mellal-Khénifra » (6,6%), « Darâa-Tafilalet » (4,9%) et « L'Oriental » (4,2%).

La région de "Fès-Meknès" compte également le plus grand nombre de personnes vivant dans la pauvreté (401 milles personnes), représentant 28,3% du total des personnes pauvres. Elle est suivie par la région de "Béni Mellal-Khénifra" (12,3%) et de "Marrakech-Safi" (11,1%). Au total, ces trois régions concentrent près de 52% de la population en situation de pauvreté absolue.

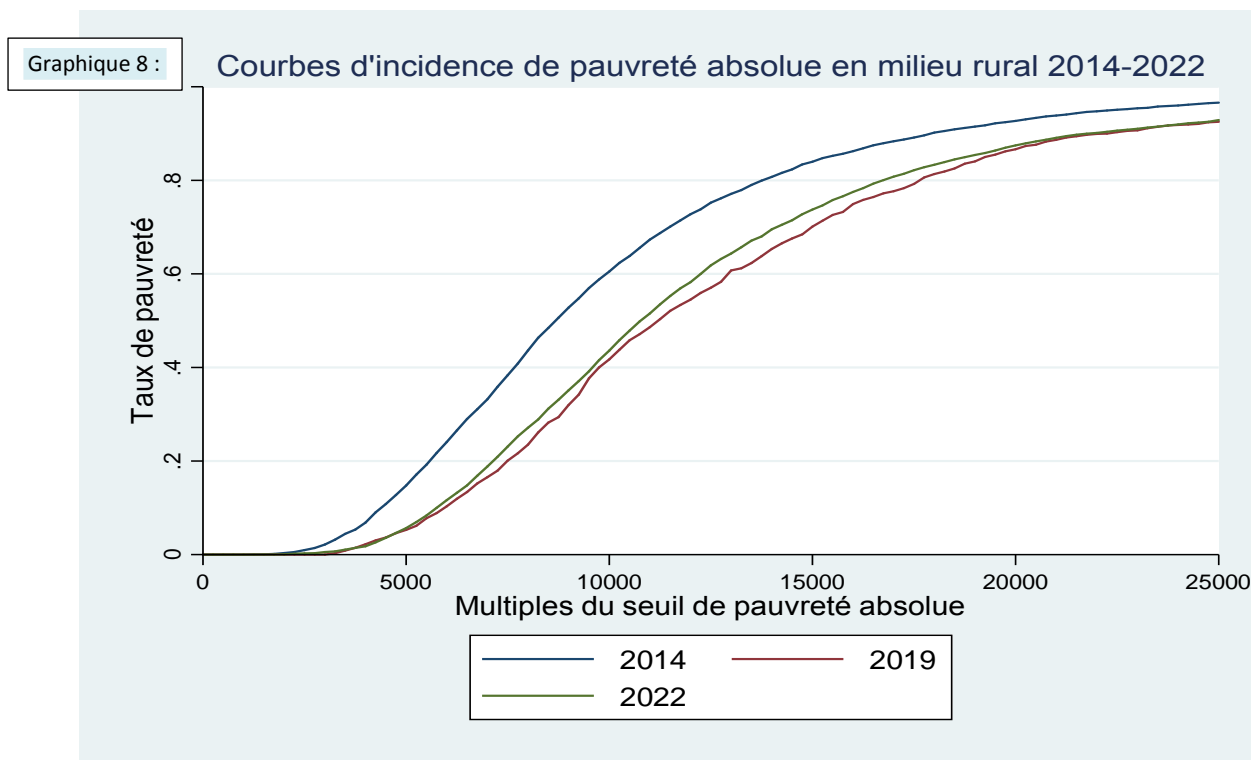
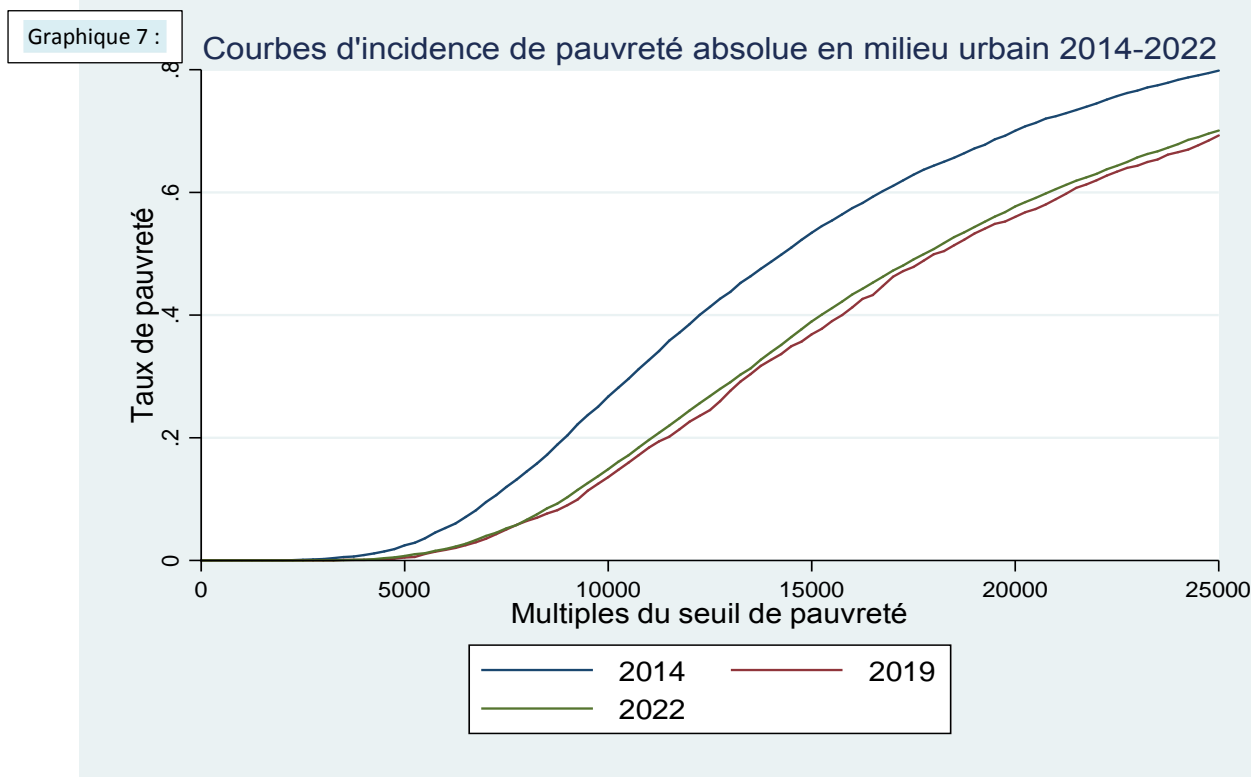
Inversement, les régions qui affichent un taux de pauvreté absolue inférieur à la moyenne nationale sont "Dakhla-Oued Ed-Dahab", avec un taux de pauvreté le plus faible (0,5%), suivie par les régions de "Laâyoune-Sakia El Hamra" (0,7%), "Casablanca-Settat" (1,6%), "Rabat-Salé-Kénitra" (2,4%), "Tanger-Tétouan-Al Hoceima" (2,9%), "Marrakech-Safi" (3,2%) et "Souss-Massa" (3,6%).

### ***Robustesse de réduction de la pauvreté absolue entre 2014et 2022***

Afin d'évaluer la robustesse des changements observés indépendamment du choix d'un seuil de pauvreté, il est fait recours à l'approche de la dominance stochastique. Cette méthode implique une comparaison graphique des courbes d'incidence de la pauvreté (CIP) sur la période 2014-2022. Ainsi, lorsque la CIP de 2022 se positionne de manière absolue au-dessus (au-dessous) de celle de 2019, on peut conclure à une augmentation (diminution) nette de la pauvreté, indépendamment de la fixation de la valeur du seuil de pauvreté.

Le tracé des CIP permet de classer la pauvreté en 2019 et en 2022 sans ambiguïté. Quel que soit le seuil de pauvreté commun aux deux distributions, la CIP en 2019 domine celle en 2022, confirmant ainsi l'augmentation de la pauvreté durant cette période. De plus, les CIP par milieu de résidence en 2019 dominant celles de 2022. Ce qui permettrait d'en déduire que la distribution sociale des dépenses des ménages dans

les deux milieux de résidence en 2019 est moins génératrice de la pauvreté en comparaison avec celle de 2022.



Source : HCP, ENCDM 2014, ENSRM 2019 et ENNVN 2022

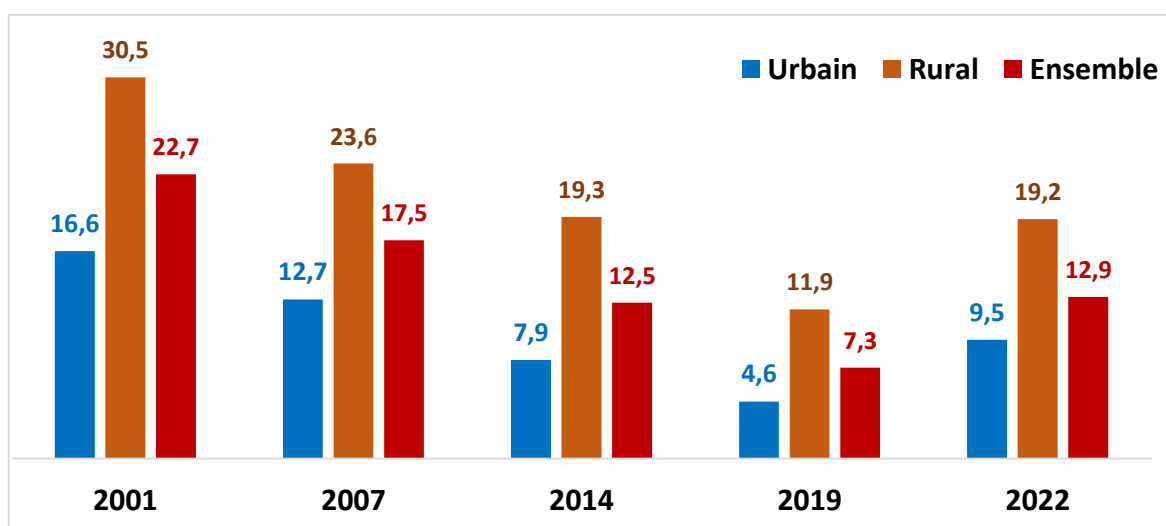
### 3. Vulnérabilité à la pauvreté

#### *La vulnérabilité devient de plus en plus prégnante en milieu urbain*

La vulnérabilité à la pauvreté renseigne sur le risque que les ménages encourent de basculer dans la pauvreté si les filets de sécurité ne leur permettent pas de faire face à des chocs économiques et sociaux ou à des situations très défavorables<sup>10</sup>.

En parallèle à l'évolution de la pauvreté, la vulnérabilité, qui a connu une baisse notable de 12,5% en 2014 à 7,3% en 2019 à l'échelle nationale, a également enregistré une forte hausse pour atteindre 12,9% en 2022. Dans les zones rurales, la prévalence de la vulnérabilité (19,2%) demeure similaire à celle observée en 2014, soit 19,4%, tandis qu'en milieu urbain, avec un taux de 9,5%, elle dépasse le niveau enregistré en 2014, soit 7,9%.

**Graphique 9 : Evolution du taux de vulnérabilité (en %)**



Source : HCP, ENCDM 2001 et 2014, ENNVN 2007 et 2022 et ENSR 2019

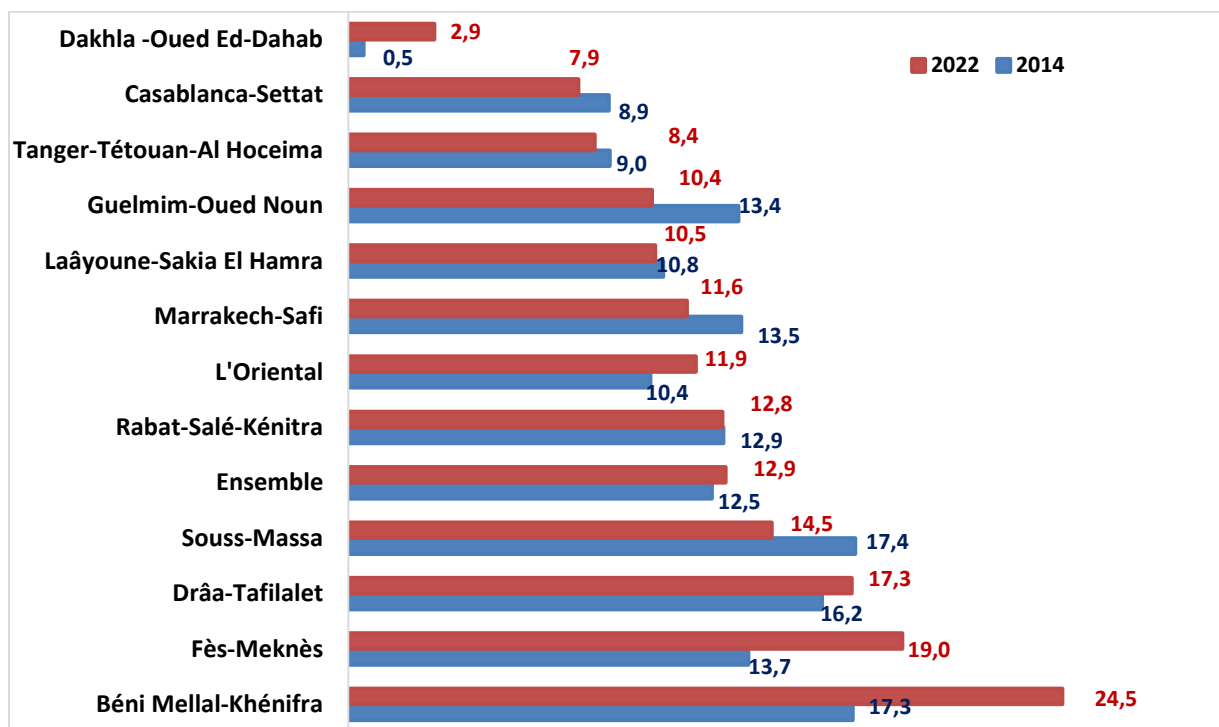
En termes absolus, le nombre d'individus économiquement vulnérables est passé de 2,6 millions d'individus en 2019 à 4,75 millions en 2022, enregistrant un accroissement annuel moyen de 23,6%. Différenciée par milieu de résidence, cet

<sup>10</sup>Considérée comme une mesure indirecte du potentiel de la pauvreté, la vulnérabilité revêt une grande importance dans la conception des politiques de réduction de la pauvreté pour cibler aussi bien les pauvres à court terme que les plus vulnérables à la pauvreté parmi les non-pauvres. La méthode de mesure de la « vulnérabilité à la pauvreté » consiste à estimer la part de la population dont le niveau de consommation par tête se situe dans une fourchette comprise entre le seuil de pauvreté et une fois et demi ce seuil.

accroissement demeure plus marqué dans les villes qu'à la campagne : l'effectif de la population vulnérable est passé de 1,03 millions à 2,24 millions en milieu urbain, soit un taux d'accroissement annuel de 31,5%, et de 1,57 millions à 2,51 millions en milieu rural, soit un accroissement de 17,8%. Il en ressort, ainsi, que la vulnérabilité économique devient de plus en plus un phénomène concentré en milieu urbain : en 2022, près de la moitié des personnes vulnérables sont des citadins (47,2%), contre 36% en 2014.

Au plan régional, sept des douze régions ont enregistré une baisse de l'incidence de la vulnérabilité monétaire entre 2014 et 2022. La baisse la plus manifeste est observée dans les régions de "Guelmim-Oued Noun", où le taux de vulnérabilité est passé de 13,4% à 10,4%, "Souss-Massa", de 17,4% à 14,5%, et "Marrakech-Safi", de 13,5% à 11,6%.

**Graphique 10 : Evolution du taux de vulnérabilité à la pauvreté par région(en %)**



Source : HCP, ENCDM 2014 et ENNVM 2022

Les régions les plus vulnérables, avec un taux de vulnérabilité supérieur à la moyenne nationale (12,9%), sont "Béni Mellal-Khénifra" (24,5%), "Fès-Meknès" (19%), "Drâa-Tafilalet" (17,3%), et "Souss-Massa" (14,5%). En revanche, le reste des régions a enregistré un taux de vulnérabilité inférieur à la moyenne nationale : « "Dakhla-Oued



Ed-Dahab" », affichant le taux de vulnérabilité régional le plus faible (2,9%), suivie par "Casablanca-Settat" (7,9%), "Tanger-Tétouan-Al Hoceima" (8,4%), "Guelmim-Oued Noun" (10,4%), "Laâyoune-Sakia El Hamra" (10,5%), "Marrakech-Safi" (11,6%), l'"Oriental" (11,9%), et "Rabat-Salé-Kénitra" (12,8%).

En somme, en 2022, un flux net d'environ 2,93 millions de personnes a basculé dans la pauvreté absolue (790 milles) ou la vulnérabilité (2,14 millions). Ainsi, avec une prévalence de pauvreté et de vulnérabilité de 16,8% en 2022, contre 9% en 2019 et 17,1% en 2014, le Maroc a perdu près de sept années de progrès vers l'élimination de la pauvreté et de la vulnérabilité.

#### **4. Croissance-Inégalité-Pauvreté**

*Dans un contexte marqué par la montée de l'inflation conjuguée aux effets de la pandémie COVID-19 et de la sécheresse, la régression du niveau de vie des ménages a été la principale cause de l'augmentation de la pauvreté absolue*

Entre 2014 et 2019, le contexte économique s'est particularisé par une phase d'expansion économique conjuguée à une inflexion des inégalités sociales du niveau de vie. Parallèlement, la pauvreté absolue a baissé à tous les niveaux urbain, rural et national. Dans ces conditions, 76% de la baisse de la pauvreté à l'échelle nationale incombe à l'effet de la croissance du niveau de vie et 24% à la baisse des inégalités. Par milieu de résidence, ces indices sont respectivement de 83,2% et 16,8% en milieu urbain et de 76,2% et 23,8% en milieu rural.

Bien que l'impact de l'inégalité demeure moins important que celui de la croissance, il montre que la distribution sociale du niveau de vie a favorisé la population pauvre. En effet, si le niveau de vie moyen aux prix constants était resté constant, le taux de pauvreté aurait chuté de près d'un point de pourcentage.

Inversement, sur la période 2019-2022, la régression du niveau de vie des ménages, à elle seule, est responsable de l'accroissement de la pauvreté absolue aux niveaux rural et national. En revanche, l'augmentation de la pauvreté en milieu urbain est attribuée à 85% à l'effet croissance et à 15% à l'effet inégalité.

**Tableau 3 : Décomposition de la dynamique de la pauvreté  
en effets de croissance et d'inégalité**

<b>Période</b>	<b>Variation du taux de pauvreté (en %)</b>	<b>Effet croissance (en %)</b>	<b>Effet inégalité (en %)</b>
<b>Ensemble</b>			
2014-2022	-0,91	0,03	-0,94
2014-2019	-3,04	-2,31	-0,73
2019-2022	2,13	2,20	-0,07
<b>Urbain</b>			
2014-2022	0,53	0,46	0,07
2014-2019	-1,16	-0,96	-0,19
2019-2022	1,69	1,43	0,26
<b>Rural</b>			
2014-2022	-2,55	-0,90	-1,65
2014-2019	-5,59	-4,26	-1,33
2019-2022	3,03	3,10	-0,07

Source : HCP, ENCDM 2014, ENNVN 2022 et ENSR 2019

Dans l'ensemble, sur la période 2014-2022, la croissance économique n'a pas significativement impacté le recul de la pauvreté monétaire. La réduction du taux de pauvreté de 4,8% à 3,9% est due exclusivement à des changements dans la répartition des dépenses en faveur des 5% les plus défavorisés de la population. En effet, sur cette période, le niveau de vie de cette catégorie sociale s'est amélioré au rythme de 1,6%, contre 1,1% pour toute la population, et leur part dans les dépenses totales est passée de 1,1% en 2014 à 1,2% en 2022.

Par ailleurs, l'estimation des mesures des inégalités qui sont plus sensibles aux changements intervenant au bas de l'échelle de distribution du niveau de vie indique la présence d'effets redistributifs non négligeables au profit de la population pauvre. Au niveau national, contrairement au coefficient de Gini standard qui a affiché une hausse de 1 point de pourcentage sur cette période, l'indice d'Atkinson, plus sensibles aux changements de l'inégalité parmi les pauvres, n'a pas significativement changé, passant de 37,2% en 2014 à 37,6% en 2022, avec un coefficient d'aversion d'inégalité fixé à 2, et respectivement de 47,8% à 47,4%, avec un coefficient fixé à 3.

**Tableau 4 : Indices d'inégalité d'Atkinson (en %)**

Coefficient d'aversion à l'inégalité	2014			2019			2022		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
$\epsilon=2$	35,5	27,2	37,2	34,1	24,7	35,2	36,6	25,7	37,6
$\epsilon=3$	45,2	37,1	47,8	43,3	33,5	45,0	45,8	34,8	47,4
$\epsilon=4$	52,9	45,9	56,4	52,8	43,0	55,3	50,2	40,7	52,4

Source : HCP, ENCDM 2014, ENNVM 2022 et ENSR 2019

En milieu urbain, l'augmentation de la pauvreté de 0,5 point de pourcentage s'explique principalement, à hauteur de 87%, par la faible amélioration du niveau de vie (0,9% par an), qui demeure en deçà du taux d'accroissement du seuil de pauvreté (1,3% par an). En d'autres termes, la croissance du niveau de vie en milieu urbain n'a pas bénéficié de manière significative aux ménages défavorisés. En ce qui concerne l'aggravation des inégalités, de 38,8% à 40% selon l'indice de Gini, elle contribue à hauteur de 13% à l'augmentation de la pauvreté.

En revanche, en milieu rural, les effets de croissance et d'inégalité du niveau de vie ont conjointement contribué à la réduction de la pauvreté. Avec un taux d'accroissement annuel moyen (0,6% par an) supérieur à celui du seuil de pauvreté (0,3% par an), l'amélioration du niveau de vie a réduit la pauvreté rurale de 35%.

Le reste de la réduction (65%) incombe à l'inflexion de l'inégalité en milieu rural, de 31,7% à 31,1% selon l'indice de Gini<sup>11</sup>.

## 5. Perspectives de réduction de la pauvreté

*La croissance du niveau de vie et l'inflexion des inégalités sont deux facteurs sous-jacents de la réduction de la pauvreté.*

Pourvu que les inégalités demeurent inchangées et compte tenu de l'importance des élasticités de la pauvreté vis-à-vis de la croissance, un faible taux de croissance aurait un impact significatif sur la réduction de la pauvreté particulièrement en milieu urbain : une croissance économique de 1%, non génératrice de l'inégalité, donnerait lieu à une réduction annuelle du taux de pauvreté de 2,6% à l'échelle nationale, de 3,6% en milieu urbain et de 2,3% en milieu rural.

**Tableau 5 : Coefficients d'élasticité croissance-pauvreté et inégalité-pauvreté**

Année d'enquête	National		Urbain		Rural	
	Elasticité croissance-pauvreté	Elasticité inégalité-pauvreté	Elasticité croissance-pauvreté	Elasticité inégalité-pauvreté	Elasticité croissance-pauvreté	Elasticité inégalité-pauvreté
<b>2014</b>	-2,6	6,7	-2,8	9,8	-2,6	3,8
<b>2019</b>	-1,3	4,5	-1,5	7,3	-1,3	2,7
<b>2022</b>	-2,6	6,5	-3,6	11,3	-2,3	3,6

Source : HCP, ENCDM 2014, ENNVN 2022 et ENSR 2019

En revanche, dans un contexte de croissance (1%) générateur de l'inégalité, soit une hausse de l'indice de Gini de 1%, l'incidence de pauvreté risquerait d'augmenter de 3,9% à l'échelle nationale, de 7,7% en milieu urbain et de 1,3% en milieu rural. Ce constat indique qu'une détérioration de l'inégalité de 1,0% implique non seulement une

<sup>11</sup> En milieu rural, si on pondère davantage le poids économique de la population modeste dans la distribution du niveau de vie, l'indice d'Atkinson, avec un coefficient d'aversion d'inégalité fixé à 2, montre une inflexion à la baisse plus prononcée de 27,2% à 25,7% (Cf. le tableau ci-dessus).

inhibition de l'effet escompté de la croissance économique mais également une accentuation de la pauvreté. Ce n'est qu'à partir d'un taux de croissance supérieur à 2,5% que l'effet inégalité (1%) commence à s'estomper. Ce cas de figure concerne l'incidence de pauvreté à tous les niveaux urbain, rural et national.

A cet égard, étant donné qu'une détérioration de l'inégalité pourrait aggraver l'incidence de pauvreté, il serait important non seulement de promouvoir la croissance économique mais également de mettre en place des politiques sociales redistributives visant à réduire les inégalités.

## **VI. Pauvreté multidimensionnelle**

### *Réduction significative de la pauvreté multidimensionnelle au Maroc: Une dynamique positive vers le bien-être global*

La mesure de la pauvreté monétaire, sous ses formes absolue et extrême, ne tient pas compte de nombreux aspects du bien-être, tels que l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'infrastructure sociale de base (eau, électricité et assainissement). Ces dimensions, qui sont cruciales pour appréhender les nombreuses facettes du dénuement social en termes de privation, ajoutent une perspective non-monétaire à la lutte contre la pauvreté. Elles complètent ainsi les évaluations monétaires et s'inscrivent dans le cadre des initiatives qui visent à améliorer les conditions de vie des plus démunis<sup>12</sup>.

La forte tendance à la baisse de la pauvreté multidimensionnelle (PM) entre 2001 et 2014 a connu une décélération au cours de la période 2014-2022. Le taux de PM est passé de

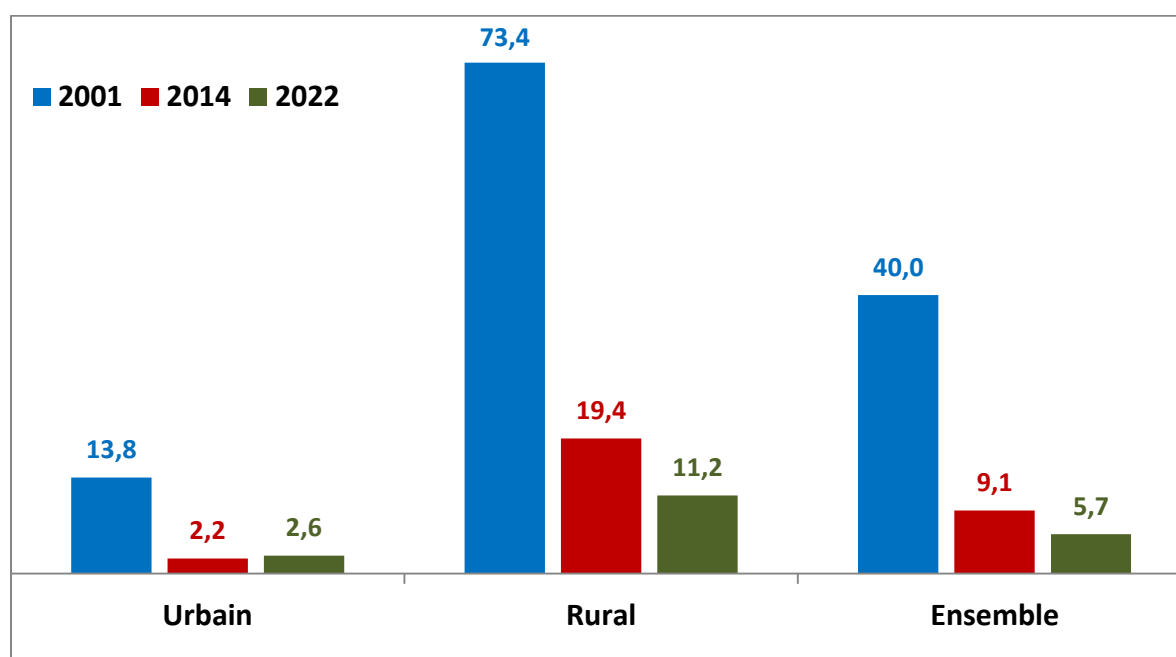
---

<sup>12</sup>Pour répondre à cette préoccupation, l'initiative d'Oxford pour la lutte contre la pauvreté et le développement humain a élaboré un indice composite appelé indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) qui englobe les dimensions non-monétaires basiques du bien-être. En s'inspirant de cet indice, la Banque mondiale a récemment développé un indice de pauvreté multidimensionnelle qui consiste à combiner la pauvreté monétaire, notamment dans sa version extrême, avec les privations vécues dans les domaines d'éducation et d'accès aux infrastructures sociales de base (eau, électricité et assainissement).

Les privations sont définies par dimension comme suit : (i) Niveau de vie : une privation est relevée si la dépense moyenne par tête du ménage est inférieure au seuil national de pauvreté absolue ; (ii) Scolarisation des enfants : si un des enfants en âge de scolarisation, soit entre 6 et 14 ans, n'est pas scolarisé ; (iii) Scolarisation des adultes : si aucun membre du ménage âgé de 15 ans et plus n'a achevé cinq années de scolarisation ; (iv) Eau potable : si le ménage n'a pas accès à l'eau propre dans un rayon de moins de 30 minutes de marche de son domicile ; (v) Electricité : une privation est constatée si le ménage n'a pas accès à l'électricité ; (vi) Assainissement : si le ménage ne dispose pas de toilette privée ou d'un système d'assainissement sain.

40,0% en 2001 à 9,1% en 2014, puis à 5,7% en 2022. Cette dynamique est principalement tirée par la forte réduction de la pauvreté multidimensionnelle en milieu rural au cours des deux dernières décennies, passant de 73,4% en 2001 à 19,4% en 2014 et à 11,2% en 2022. En revanche, en milieu urbain, après une forte diminution de 13,8% en 2001 à 2,2% en 2014, la pauvreté multidimensionnelle a légèrement augmenté pour se situer à 2,6% en 2022.

**Graphique 11 : Evolution du taux de pauvreté multidimensionnelle (en %)**

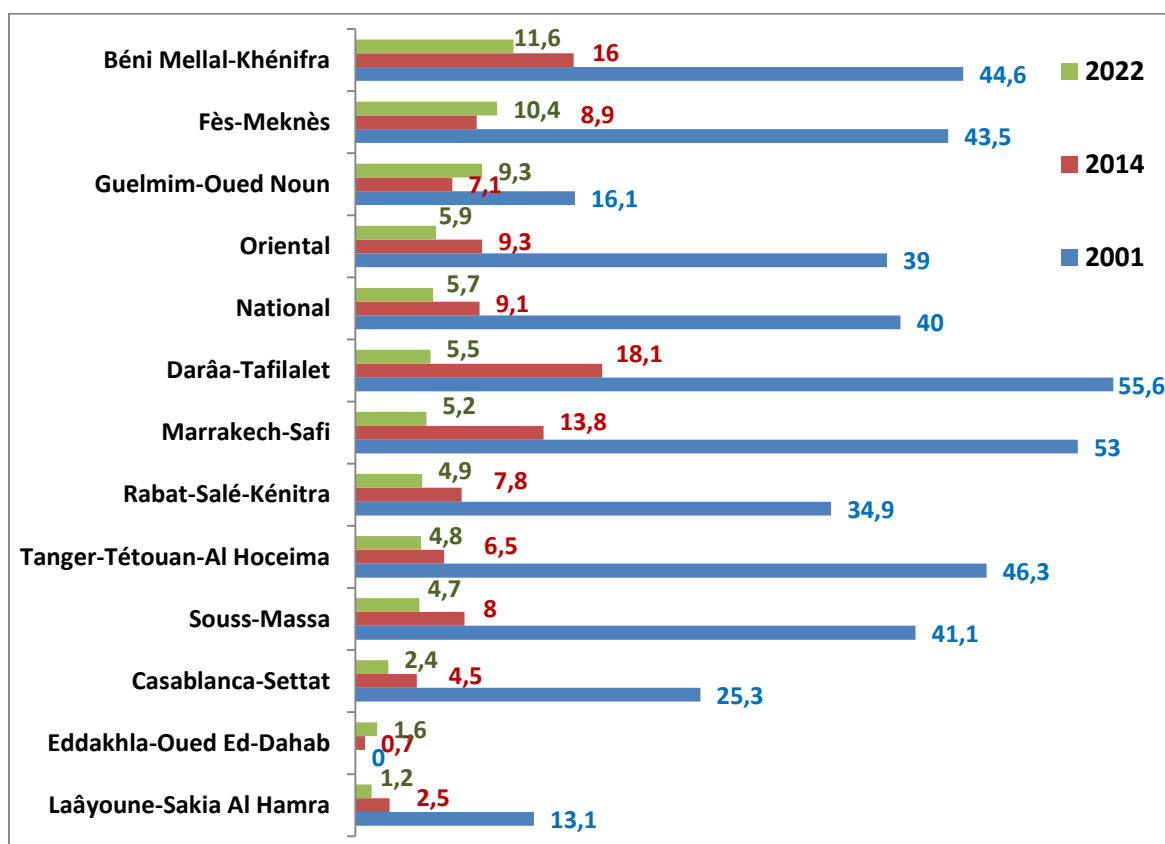


Source : HCP, ENCDM 2001&2014 et ENNVN 2022.

Au niveau régional, la pauvreté multidimensionnelle a considérablement baissé dans toutes les régions durant les deux dernières décennies, particulièrement dans les régions « Tanger-Tétouan-Al Hoceima », « L'Oriental », « Rabat-Salé-Kénitra », « Souss-Massa » « Casablanca-Settat », « Marrakech-Safi » et « Darâa-Tafilalet », où la baisse annuelle moyenne a dépassé 10,0%.

Malgré cette baisse, deux régions demeurent plus pauvres en 2022, affichant des taux de PM à deux chiffres. Il s'agit de « Béni Mellal-Khénifra » (11,6%) et « Fès-Meknès » (10,4%). Ces deux régions concentrent, à elles seules, plus de 40,0% de la population en situation de pauvreté multidimensionnelle.

**Graphique 12 : Evolution du taux de pauvreté multidimensionnelle par région entre 2001 et 2014(en %)**



Source : HCP, ENCDM 2001 et 2014 et ENNVN 2022

La décomposition de la PM par dimension montre que la pauvreté monétaire est la principale source de la pauvreté multidimensionnelle, elle explique plus de la moitié de la prévalence de la pauvreté multidimensionnelle (52%) en 2022, contre 37,8% en 2014. Quant aux privations en termes d'accès aux services sociaux de base (eau, électricité et assainissement) et aux déficits sociaux en éducation, ils contribuent respectivement à hauteur de 25% et de 23% à la PM en 2022, contre respectivement 30% et 32% en 2014.

Au plan région, la pauvreté monétaire représente la principale source de la PM dans les régions « Darâa-Tafilalet », avec une contribution à hauteur de 78,9% en 2022, « Fès-Meknès » (64,3%), « Souss-Massa » (60,3%), Régions du Sud (58,8%), « Marrakech-Safi » (51,2%) et « Casablanca-Settat » (50,9%), tandis que les privations en termes d'accès aux services sociaux de base et de déficits sociaux en éducation expliquent plus de la moitié de la PM dans le reste des régions, particulièrement dans la région de

« Rabat-Salé-Kénitra », avec une contribution de 63,3%, de « Béni-Mellal-Khénifra » (59,1%) et Tanger-Tétouan-Al Hoceima (54,6%).



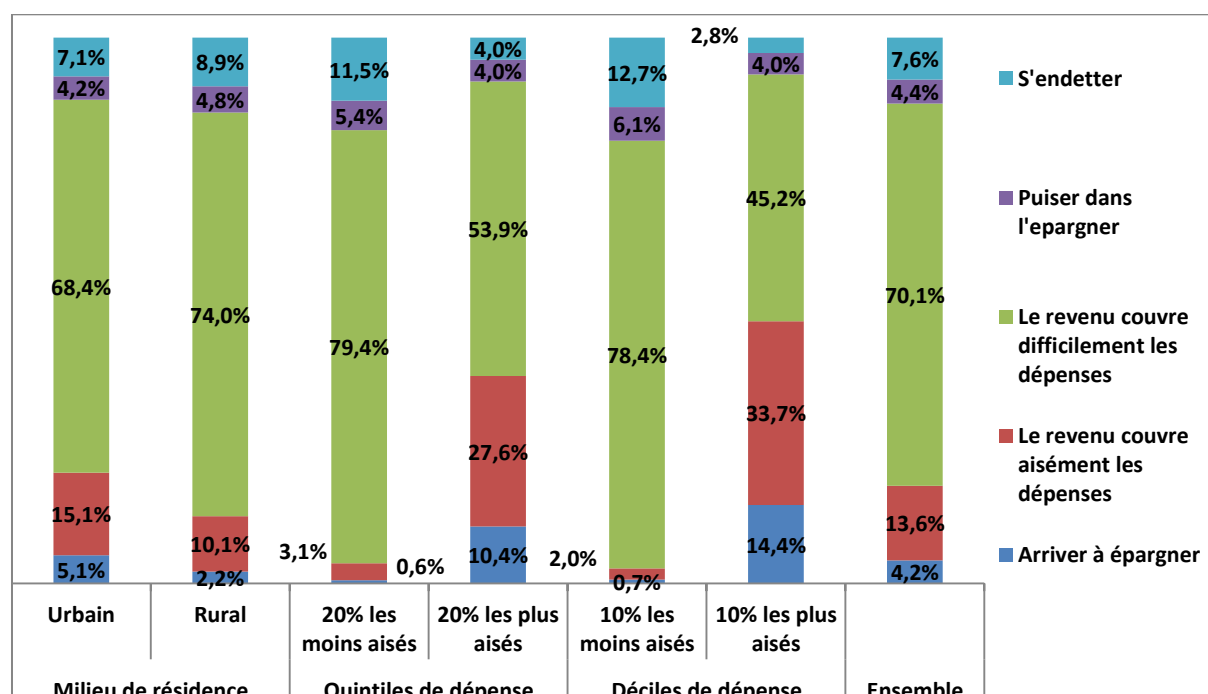
## VII. Perception des ménages de leur niveau de vie

*Plus de 70% des ménages éprouvent des difficultés à couvrir leurs dépenses, 80% parmi les moins aisés et 45% parmi les plus aisés*

L'enquête sur les niveaux de vie de 2022 a également appréhendé l'appréciation des chefs de ménage sur plusieurs thématiques se rapportant à leurs conditions de vie.

Interrogés sur la situation financière de leurs ménages, au cours des 12 mois précédant l'enquête, plus de 8 ménages sur dix (83,7%) déclarent arriver à couvrir leurs dépenses, dont 70,1% arrivent à le faire avec difficulté et 13,6% sans difficultés, 4,2% arrivent à épargner, 4,4% puisent dans leurs réserves et 7,6% s'endettent pour subvenir à leurs dépenses. Ces proportions sont de 78,9% (33,7% facilement et 45,2% difficilement), 14,4%, 4,0% et 2,8% parmi la population appartenant au 10% les plus aisés contre 80,4% (2,0% facilement et 78,4% difficilement), 0,7%, 6,1% et 12,7% parmi la population appartenant au 10% les moins aisés.

**Graphique 13 : Appréciations des chefs de ménages de leur situation financière**



Source : HCP, ENNVVM 2022

*Une détérioration du niveau de vie perçue par plus de 75% des ménages en raison de l'impact de la pandémie Covid-19*

Selon les perceptions des chefs de ménage sur l'évolution de leur niveau de vie par rapport à ce qu'il était avant la pandémie COVID-19, trois quart d'entre eux (75,1%) déclarent qu'il s'est détérioré, 23,5% qu'il est resté stable et 1% qu'il s'est amélioré. La proportion des ménages ayant ressenti une dégradation de leur niveau de vie est de 86,9% parmi les 10% de la population les moins aisés, contre 50,4% parmi les 10% les plus aisés.

**Tableau 7 : Perception de l'évolution du niveau de vie actuel par rapport à celui d'avant la pandémie COVID-19, par milieu de résidence et catégorie sociale**

Evolution du niveau de vie	Milieu de résidence		Catégorie sociale				Ensemble
	Urbain	Rural	20% les moins aisés	20% les plus aisés	10% les moins aisés	10% les plus aisés	
<b>S'est amélioré</b>	1,0%	1,0%	0,6%	1,8%	0,7%	2,0%	1,0%
<b>Stable</b>	25,9%	18,0%	13,6%	38,6%	11,7%	47,0%	23,5%
<b>S'est dégradé</b>	72,7%	80,6%	85,2%	59,2%	86,9%	50,4%	75,1%
<b>Ne sait pas</b>	0,4%	0,4%	0,6%	0,4%	0,7%	0,6%	0,4%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : HCP, ENNVVM 2022

*La cherté de la vie, l'émergence de nouveaux besoins, la perte d'emploi et la sécheresse sont les principales raisons de la détérioration du niveau de vie*

Parmi les ménages ayant déclaré la détérioration de leur niveau de vie, plus 45,3% d'entre eux évoquent « la cherté de la vie » comme principale raison de la détérioration du niveau de vie, suivie par « l'apparition de nouveaux besoins » selon 17,7%, « la réduction ou la perte du revenu en raison de la perte d'emploi » selon 13,1% et « la sécheresse » selon 12,3% (23,2% des ruraux contre 6,4% des citadins).

Par rapport à la cherté de la vie, les dépenses dont se soucieraient le plus les chefs de ménages, au cours des 12 mois à venir, sont le coût du panier alimentaire pour 24,9% des chefs de ménage, les dépenses de soins de santé (19,2%), les dépenses d'habillement (12,8%) et les frais liés au transport (11%). Les dépenses relatives à la scolarisation des enfants et aux équipements représentent également des soucis non négligeables, ils sont respectivement évoqués par 9,8% et 8,6% des chefs de ménages.

**Tableau 8 : Causes de régression du niveau de vie selon les déclarations des chefs de ménages**

Causes de régression du niveau de vie	Milieu de résidence		Catégorie sociale				Ensemble
	Urbain	Rural	20% les moins aisés	20% les plus aisés	10% les moins aisés	10% les plus aisés	
<b>Cherté de la vie</b>	47,2%	41,9%	42,0%	49,7%	41,3%	51,2%	45,3%
<b>Apparition de nouveaux besoins</b>	19,4%	14,6%	15,5%	20,6%	14,5%	21,3%	17,7%
<b>Réduction ou perte de revenu en raison d'une perte d'emploi</b>	14,2%	11,1%	14,3%	10,3%	14,4%	9,7%	13,1%
<b>Sécheresse</b>	6,4%	23,2%	17,1%	7,9%	18,8%	6,5%	12,3%
<b>Augmentation du nombre des membres de ménage à charge</b>	4,3%	4,0%	6,3%	1,9%	6,7%	1,2%	4,2%
<b>Décès, maladie ou absence du soutien principal du ménage</b>	3,9%	2,6%	2,4%	4,8%	2,1%	4,7%	3,5%
<b>Réduction ou perte de revenus en raison de l'interruption ou de la baisse des transferts reçus par la famille ou connaissances</b>	3,1%	2,4%	2,2%	2,7%	2,1%	2,9%	2,8%
<b>Autres causes</b>	1,5%	0,2%	0,2%	2,1%	0,0%	2,6%	1,1%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : HCP, ENNVVM 2022